

**EXTRAIT du COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
ET DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 14/12/2020**

En préambule de séance, Mr le Maire informe le Conseil qu'en cette période de Covid19, les règles de quorum d'une séance de conseil municipal sont changées. En effet, le quorum est atteint au tiers des présents.

Enquête publique Demande autorisation environnementale pour un projet de renouvellement et d'extension d'une carrière sur le territoire de la commune de St Nicolas de la Balerne

Pour information cette enquête a lieu du 20/11 au 21/12. Un registre est mis à la disposition du public pour annotations.

Délibération portant la liste des dépenses inférieures à 500 € à imputer à la section d'investissement pour l'année 2021 (délibération n° 65/2020)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC à compter du 1er janvier 2002, (antérieurement 4 000 francs TTC), ne peuvent être imputés en section d'investissement, conformément à l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998, que s'ils figurent dans la nomenclature définie par la circulaire du 26 février 2002.

Monsieur le Maire propose donc de compléter la nomenclature pour permettre des imputations en section d'investissement.

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran
à l'unanimité,

- APPROUVE la nomenclature des biens à imputer en section d'investissement
- APPROUVE la liste supplémentaire de biens,
- AUTORISE Monsieur le Maire à imputer des factures en investissement d'un montant inférieur ou égal à 500 €.

Projet d'avenant n° 1 sur lot Génie Civil VRD - LAGARDE TP- Marché : Aménagement Entrée du Bourg (délibération n° 69/2020)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant initial du lot Génie Civil VRD - du marché « Aménagement Entrée du Bourg » signé par acte d'engagement du 15/06/2020 était de 130 980.00 € HT soit 157 176.00 € TTC.

Du fait de modifications à apporter au système de fondation, il est nécessaire de prendre un avenant pour rectifications des travaux à effectuer.

Il fait part au Conseil Municipal que la Commission d'appels d'offres communale dans sa séance du 14/12/2020 a approuvé le projet d'avenant.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
A l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 sur le lot Génie Civil VRD pour les travaux d'aménagement Entrée du Bourg, portant le montant de l'avenant à la somme de :
+ 17 657.75 € HT, soit + 21 189.30 € TTC.

Récapitulatifs financiers des opérations « Travaux parvis devant mairie » et « salles associatives »

Il est fait distribution des récapitulatifs financiers des travaux « parvis devant mairie » programme 2017-2020 ainsi que des travaux « salles associatives » programme 2019-2020.

Parvis devant mairie :

Coût total travaux : 99 587.00 €

A charge commune : 17 971.00 € (soit 18 % du coût total)

Salles associatives :

Coût total travaux : 92 421.00 €

A charge commune : 61 401.00 € (soit 66 % du coût total)

Voirie

Classement de « l'Impasse du Canal » à « Laspeyres » dans le domaine public communal et mise à jour du tableau de classement des voies communales (délibération n° 70/2020)

Il est proposé de procéder au classement dans le domaine public de la voie « Impasse du Canal » sise à « Laspeyres » dit chemin rural à Laspeyres.

Il y a donc lieu de procéder à la mise à jour du tableau de voirie.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

L'Impasse du Canal sise à « Laspeyres » est intégrée au tableau de voirie et la longueur totale des mètres linéaires portée dans le tableau de classement est augmentée d'autant.

Programme voirie 2021 : le VC 11, le VC4 côté Bourg et côté Labro et le VC101 au lieu-dit « Boyeroche » sont proposés au programme 2021 de la CC2R pour les travaux d'investissements. Il sera à voir la possibilité d'un busage partiel Route de l'Ancien Lavoir

CC2R

Un 2^{ème} policier intercommunal, Mr Adrien Boutonne, vient de la Gendarmerie de Frouzens. La CC2R donne son accord pour créer un 3^{ème} poste (recrutement dans le 1^{er} semestre 2021).

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'envoi prochain d'un courrier à l'Ordre des Médecins du Tarn-et-Garonne. Plusieurs habitants se retrouvent sans médecin suite au départ de l'un des leurs à Valence d'Agen. Les uns ne prennent plus de nouveaux patients, les autres ne veulent pas se déplacer.

QUESTIONS DIVERSES :

Numérotation : Mr Depasse et Mr Terrié ont effectué un recensement des poses des plaques de numérotation sur la commune. Il en ressort que 202 numéros ont été distribués, 183 ont été posés.

L'entreprise Au Cœur du Jardin effectue les travaux de taille à Laspeyres. Le Conseil Municipal est favorable à la taille de l'olivier au cimetière de Coupet. Ceci interviendra après les froids.

Distribution des colis de Noël : 61 ont été remis aux aînés et 47 aux enfants de moins de 10 ans.

P. Biyak et C. Simme font les comptes rendus du SITE et du SMEP.

Un dossier va être fait pour le remplacement des abris-bus à Laspeyres et St Pierre de Malaure. Une subvention sera demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.